



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

PAP

Question écrite n° 12236

Texte de la question

M Michel Voisin attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, charge du logement, sur la situation des constructeurs de maisons individuelles devant le desengagement de l'Etat de l'aide au financement de l'accession a la propriete. En effet, lors de la preparation du budget 1989, il a ete decide de limiter, dans la perspective d'une reforme d'envergure du financement aide, la dotation PAP au report des credits non consommes de l'annee 1988 ; cette dotation devant couvrir les premiers mois de 1989, dans l'attente de decisions sur les modalites d'aide de l'Etat. A ce jour, la programmation au plan national de cette enveloppe ne laisse prevoir que 15 000 PAP pour le premier trimestre, au lieu de 25 000 minimum prevus. En outre, les deblocages sont intervenus tres tardivement, entrainant des retards dans les ouvertures de chantiers et des difficultes de tresorerie pour certaines entreprises. Or, la consommation des PAP ne reflete en aucune maniere la demande de ces credits par les menages, elle ne peut donc etre prise comme justification d'une diminution de la programmation budgetaire. En effet, le plafond de ressources ouvrant droit a ce pret n'a pas ete revalorise depuis 1985, pendant que l'indice du prix de la construction a augmente de 7 p 100. Cela a eu pour effet de rejeter vers le pret conventionne, plus onereux, une part de plus en plus importante des candidats a l'accession, voire d'empecher l'accession de ceux qui ne peuvent pretendre a de tels prets dont les criteres d'acceptation sont plus rigoureux. Ce desengagement visible de l'Etat a plonge les candidats a l'accession, voire d'empecher l'accession de ceux qui ne peuvent pretendre a de tels prets dont les criteres d'acceptation sont plus rigoureux. Ce desengagement visible de l'Etat a plonge les candidats a l'accession dans l'incertitude sur les aides qu'ils peuvent attendre, et les ont fait souvent renoncer a leur projet. La poursuite d'une telle politique a deux consequences particulierement graves : d'une part, les carnets de commande constitues, dans la region Rhone-Alpes notamment, pour pres de 50 p 100 par les financement PAP, accusent deja une chute tres sensible, ce qui va se traduire des ce printemps par des licenciements massifs dans le secteur de la construction de maisons individuelles ; d'autre part, les nombreuses familles a bas et moyens revenus, desireuses d'acquiescer une maison, vont se retrouver decues dans une de leurs aspirations les plus cheres. En consequence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue charge du logement, attache une attention toute particuliere au dossier de l'accession sociale a la propriete. Le constat des difficultes rencontrees par de nombreux accedants fortement surendettes, la croissance des depenses d'aide a la personne, le cout tres eleve du reamenagement des PAP consentis en periode de forte inflation ont conduit le Gouvernement a faire proceder a une evaluation detaillee de l'efficacite des aides publiques dans ce domaine et a une reflexion sur les evolutions souhaitables. Le rapport de la commission presidee par M Jean-Michel Bloch-Laine qui a ete rendu public a fait l'objet de discussions avec les differents partenaires concernes. L'eventualite de la suppression du pret PAP complete par l'aide personnalisee au logement et de son remplacement par une prime unique a, en particulier, ete examinee. Cette solution n'a pas paru pouvoir etre retenue. Elle conduirait a une desolvabilisation importante par rapport au systeme actuel dans l'hypothese ou la prime serait fixee a un niveau raisonnable et son efficacite sociale s'en

trouverait fortement alterée. Elle entraînerait des coûts budgétaires que l'on ne peut envisager à court terme dans le cas d'une aide équivalente. Les réflexions qui ont été conduites à cette occasion et auxquelles ont participé l'ensemble des organisations professionnelles et associations d'utilisateurs ont néanmoins montré la nécessité de faire évoluer, sur certains points, les aides publiques à l'accès social. Les décisions éventuelles d'aménagement du régime des PAP et des prêts conventionnés seront prises dans le cadre de la préparation du budget pour 1990. Soucieux de répondre aux professionnels et aux candidats à l'accès et d'éviter les ruptures de charge, le Gouvernement a fixé à 55 000 l'enveloppe disponible pour 1989. Il a également décidé d'augmenter de 6 p 100 les plafonds de ressources en les alignant sur ceux appliqués aux prêts locatifs aidés (PLA), et de mettre à l'étude les modalités d'évolution des quotités. À titre d'avance, une première enveloppe de 15 000 PAP avait déjà été mise à la disposition des régions au début de 1989. Une seconde enveloppe de 7 500 PAP a été déléguée courant mai. En ce qui concerne la région Rhône-Alpes, une dotation de 904 millions de francs a été notifiée au préfet et le plafond des sociétés anonymes de crédit immobilier (SACI) a été fixé à 208 millions de francs. Le ministre délégué, chargé du logement, a demandé à ses services de prendre les dispositions utiles pour que les 32 500 nouveaux PAP soient délégués, selon les règles habituelles, dans les meilleurs délais. Du fait de la déconcentration des aides aux logements sociaux, la répartition de ces crédits entre les départements de la région se fait sous la responsabilité du préfet de région, après concertation avec les préfets de ces départements.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12236

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1876